

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1- L'adhésion à la Compagnie des Archers de Castelsarrasin implique l'approbation des Statuts de la Compagnie de son Règlement Intérieur et du règlement sportif des entraînements disponible sur le site de la Compagnie. Elle implique des droits et des devoirs.

2- L'adhésion n'est effective qu'après le règlement de la cotisation annuelle.

3- La responsabilité de la Compagnie n'est engagée que sur le lieu d'entraînement.

4- L'absence d'un animateur entraînant, l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.

5- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de la Compagnie. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement du club, après avoir été entendu par la commission de discipline.

6- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence.

Fait à : le :

Signature

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)